

Séance du 4 mars 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	42
Nombre ayant donné procuration	4
Nombre d'excusés	16
Nombre d'absents	4

1) Election d'un membre du Comité Directeur

L'Assemblée syndicale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 17.1, 18.2 et 19.1 des Statuts du GECT Eurodistrict SaarMoselle,
Vu l'article 21 du Règlement intérieur du GECT Eurodistrict SaarMoselle,
Un élu ayant quitté la salle pendant le temps de l'élection,

Sous la Vice-présidence de Monsieur Gilbert Schuh et après que Madame Monika Schmieden ai été désigné pour l'assister en tant que benjamine et Monsieur Roland König en tant qu'assesseur,
Après qu'un seul candidat a été proposée par Monsieur Peter Gillo,

élit à la majorité,

Monsieur Dominik Jochum, comme nouveau membre du Comité Directeur.

- Nombre de votants : 42
- Bulletins blancs : 3
- Pour : 42
- Suffrages exprimés : 44 (votants dont 2 procurations)

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 4 mars 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 4 mars 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	43
Nombre ayant donné procuration	4
Nombre d'excusés	15
Nombre d'absents	4

10) Validation du calendrier 2020 des réunions des organes du GECT

Comités Directeurs du GECT :

Mercredi	13 mai 2020	10h00 en Allemagne
Mercredi	30 septembre 2020	14h00 en France
Mercredi	2 décembre 2020	10h00 en Allemagne

Assemblées du GECT :

Mercredi	17 juin 2020	18h00 en Allemagne
Mercredi	4 novembre 2020	18h00 en France

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité d'adopter le calendrier 2020 des réunions des organes du GECT.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 4 mars 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 4 mars 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	43
Nombre ayant donné procuration	4
Nombre d'excusés	15
Nombre d'absents	4

11) Présentation et validation de la première ébauche de la Stratégie Territoriale 2027 de l'Eurodistrict SaarMoselle

Après que le Comité Directeur a pris acte de la première ébauche de la stratégie, l'Assemblée syndicale valide à l'unanimité :

- la première ébauche de la « Stratégie Territoriale 2027 » de l'Eurodistrict SaarMoselle.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 4 mars 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 4 mars 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	43
Nombre ayant donné procuration	4
Nombre d'excusés	15
Nombre d'absents	4

12) Motion de l'Eurodistrict SaarMoselle quand à l'aménagement de la liaison ferroviaire pour trains de voyageurs

Les délégués de l'Assemblée adoptent à l'unanimité la motion suivante :

La liaison ferroviaire Sarrebruck – Luxembourg par Forbach – Freyming-Merlebach – Béning-lès-Saint-Avold – Creutzwald – Thionville n'est pour partie aménagée que pour la circulation de trains de marchandises. Une mise aux normes des tracés concernés permettrait la circulation de trains de voyageurs et améliorerait la liaison de notre territoire transfrontalier au Luxembourg de manière conséquente.

Cette ligne est un élément qui concourait de manière significative à l'accessibilité et à l'attractivité de notre territoire transfrontalier. C'est pourquoi l'Eurodistrict SaarMoselle appuie la démarche entreprise par le Département de la Moselle et le Landtag de Sarre et prend fait et cause pour un aménagement de l'ensemble de la liaison Sarrebruck – Luxembourg pour trains de voyageurs.

L'Eurodistrict SaarMoselle salue également l'initiative visant à la réactivation du tracé ferroviaire Dillingen - Bouzonville pour trains de voyageurs qui renforcerait également l'accessibilité et l'attractivité de notre territoire.

En conséquence, les délégués de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle demandent à la Région Grand Est et à l'Etat français d'inscrire le projet d'aménagement de la ligne Sarrebruck – Luxembourg par Forbach – Freyming-Merlebach – Béning-lès-Saint-Avold – Creutzwald - Thionville pour trains de voyageurs dans le prochain Contrat de Plan Etat Région ainsi que sa prise en compte dans le cadre du Verkehrsentwicklungsplan (Plan de développement des transports en commun) du Land de Sarre.

L'Eurodistrict SaarMoselle souhaite dans ce cadre que les initiatives d'aménagement de liaisons ferroviaires pour trains de voyageurs reliant notre territoire au Luxembourg soient pris en compte dans les programmes de financements européens.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 4 mars 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 4 mars 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	43
Nombre ayant donné procuration	4
Nombre d'excusés	15
Nombre d'absents	4

2) Validation du compte de gestion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 17.2. §2 et 18.2 point 7 des statuts du GECT,
Vu le Compte Administratif,

L'Assemblée syndicale du GECT, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, décide à l'unanimité d'arrêter comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires du compte de gestion :

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultats reportés	9.586,01	208.948,26	218.534,27
Opérations de l'exercice	1.770,87	- 101.799,16	- 100.028,29
TOTAUX	11.356,88	107.149,10	118.505,98
Affectation des résultats au BP 2020	11.356,88	107.149,10	

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 4 mars 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 4 mars 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	43
Nombre ayant donné procuration	4
Nombre d'excusés	15
Nombre d'absents	4

3) Validation du compte administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 17.2. §2 et 18.2 point 7 des statuts du GECT,
Vu le Compte de Gestion du receveur,
Vu les opérations de l'exercice 2019 résumées dans le tableau du Compte administratif joint,

L'Assemblée du GECT décide à l'unanimité

- d'arrêter les résultats définitifs des comptes comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses: 679.973,89 €
Recettes: 578.174,73 €
Déficit de clôture: - 101.799,16 €

Investissement :

Dépenses: 0,00 €
Recettes: 1.770,87 €
Excédent de clôture: 1.770,87 €

Ce qui en cumul des exercices s'établit comme suit:

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultats reportés	9.586,01	208.948,26	218.534,27
Opérations de l'exercice	1.770,87	- 101.799,16	- 100.028,29
TOTAUX	11.356,88	107.149,10	118.505,98
Affectation des résultats au BP 2020	11.356,88	107.149,10	

- d'approuver le Compte Administratif 2019 et
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 4 mars 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 4 mars 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	43
Nombre ayant donné procuration	4
Nombre d'excusés	15
Nombre d'absents	4

4) Validation de l'affectation des résultats

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité de

- reprendre au Budget primitif 2020 les soldes d'exécution de l'exercice 2019, constatés lors du vote du compte administratif 2019,

	Investissement	Fonctionnement
Section d'investissement : Un excédent de	9.586,01 €	
Section de fonctionnement : Un excédent de		208.948,26 €
Un résultat de clôture de l'exercice 2019 de :	1.770,87 €	- 101.799,16 €
Soit un résultat cumulé consolidé à la clôture de l'exercice 2019 de :	11.356,88 €	107.149,10 €

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 107.149,10 € au compte 002 du Budget Primitif 2020.
- de reporter l'excédent d'investissement de 11.356,88 € au compte 001 du Budget Primitif 2020.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 4 mars 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 4 mars 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	43
Nombre ayant donné procuration	4
Nombre d'excusés	15
Nombre d'absents	4

5) Validation du Budget 2020

— Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction M14 applicable,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire mené au sein de l'Assemblée du GECT,

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2020 tel que présenté en pièce jointe en votant celui-ci par chapitre.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 4 mars 2020
Le Président
Uwe Conradt



Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 4 mars 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	43
Nombre ayant donné procuration	4
Nombre d'excusés	15
Nombre d'absents	4

6) Adoption du programme de travail 2020

Vu l'article 18.2 des Statuts du GECT,
Vu la recommandation du Comité Directeur,

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité d'adopter le programme de travail 2020 du GECT tel que présenté en séance.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 4 mars 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 4 mars 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	43
Nombre ayant donné procuration	4
Nombre d'excusés	15
Nombre d'absents	4

7) Validation d'un nouvel accord-cadre « Interprétariat et traductions »

Vu le Code des Marchés Publics,
vu l'article 19.2 des statuts du GECT,
vu la recommandation de la Commission MAPA,

L'Assemblée attribue à l'unanimité :

- le lot 1 (prestations d'interprétariat) à Bender & Partner Management GmbH, à raison de 450 € pour jusqu'à 3 heures d'interprétariat et de 590 € pour jusqu'à 7 heures d'interprétariat,
- le lot 2 (traductions français-allemand) à Susanne Cleffmann, Team Lingua, à raison d'1,20 € la ligne,
- le lot 3 (traductions allemand-français) à Bender & Partner Management GmbH, à raison d'1,20 € la ligne.

et à autoriser le Président à signer les actes d'engagement correspondants.

Le marché pourra entrer en vigueur à partir du 1er avril 2020, vu que des commandes ont déjà été passées dans le cadre de l'ancien marché jusqu'à la fin du mois de mars.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 4 mars 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 4 mars 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	43
Nombre ayant donné procuration	4
Nombre d'excusés	15
Nombre d'absents	4

8) Validation de la demande de concours GeKo et acceptation des subventions provenant du Ministère de la Santé du Land de Sarre

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité :

- d'approuver le portage du projet Interreg VA « Structuration de la coopération sanitaire sur le territoire SaarMoselle » (GeKo) par l'Eurodistrict SaarMoselle pour un budget total de 1.021.638,51 € et un montant FEDER demandé de 612.983,11 €,
- de valider la demande de concours auprès du programme Interreg VA pour un montant de subvention de 397.683 € pour l'Eurodistrict,
- d'accepter l'apport d'un financement propre de l'Eurodistrict à hauteur de 65.122 € répartis sur trois années budgétaires au travers de la revalorisation de personnel,
- de prévoir les montants nécessaire dans son budget,
- d'autoriser M. le Président ou le Vice-président compétent à signer tous les documents nécessaires au dépôt et au suivi de la demande de concours et
- d'autoriser la perception d'une subvention à hauteur de 100.000 € du Ministère des affaires sociales, de la santé, des femmes et de la famille pour cofinancer le projet.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 4 mars 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 4 mars 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	43
Nombre ayant donné procuration	4
Nombre d'excusés	15
Nombre d'absents	4

9) Validation des projets citoyens auxquels l'Eurodistrict apportera un soutien technique

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité,

de valider les projets citoyens auxquels l'Eurodistrict apportera un soutien technique selon les conditions exposées dans le tableau ci-joint.

Pour extrait conforme,
Sarrebbruck, le 4 mars 2020
Le Président
Uwe Conradt

PROJETS CITOYENS
Critères de sélection des projets



Nom	Structure et activités	Nom du projet	Aspect transfrontalier du partenariat assuré	Utilité pour les relations transfrontalières	Présence de l'Eurodistrict	Remarques	Nombre de jours recommandés
Michel PIERSON	Capentreprenre	Coopérative Jeunesse de Services (CJS) Transfrontalière de SaarMoselle 2020	++	++	+	Reconduction du projet de CJS Transfrontalière à l'été 2020. L'aide est accordée à la condition que la SARL ne fasse pas de bénéfice au travers du projet. Pour s'en assurer un plan de financement et le bilan financier du projet seront demandés.	3
Clarisse WEBER	[budig] - Théâtre oblique	WALDpost	+	+	+	Spectacle bilingue, ateliers d'écritures après le spectacle	3